



# IRDA PARIS

Institut de recherche  
en droit des affaires  
de Paris

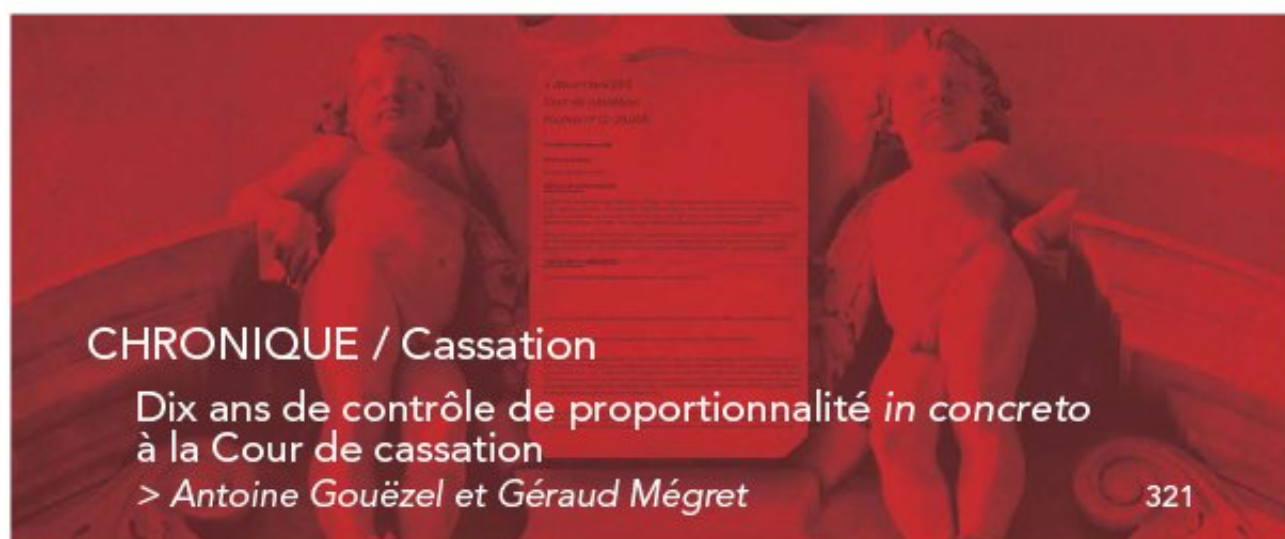
## Revue des sommaires

Mercredi 21 février 2024

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
200<sup>e</sup> année  
22 février 2024  
n° 7 / 8028<sup>e</sup>  
pages 305 à 352



## ÉDITORIAL

305 Pour un délit d'atteinte au vivant, *Didier Guével*

## ACTUALITÉS

- 309 Abus de marché (agence de presse): diffusion d'information fausse ou trompeuse
- 310 Assistance éducative (milieu ouvert): placement éducatif à domicile
- 311 Abattage rituel (Belgique): liberté de religion et interdiction de discrimination
- 312 Pluralisme de l'information (télévision): respect des obligations de CNews

## IN MEMORIAM

314 Robert Badinter (1928-2024), *Thomas Clay*

## POINT DE VUE

319 La jurisprudence *Czabaj* du Conseil d'État sur le délai raisonnable de recours contentieux validée par la CEDH, *Élisabeth Landros-Fournalès*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

331 **Panorama**: Droit du sport, *Centre de droit et d'économie du sport (OMIJ-CDES)*





- 342 **Notes**: Interdépendance contractuelle, mode d'emploi, note sous *Com.* 10 janv. 2024, Gaël Chantepie
- 347 **Arrêt Superleague vs FIFA et UEFA**. Ou quand il est compliqué d'être, à la fois, régulateur et concurrent, note sous *CJUE* 21 déc. 2023, Frédéric Buy

## ENTRETIEN

352 Thibault de Ravel d'Esclapon – La justice au cinéma

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Couverture | Sommaire : p.1 p.2

# Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
OLIVIER CAMPENON  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET  
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HELENE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNARANT, NICOLAS DESAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MÉRLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

## RÉDACTION

## - DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

## - RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

## - CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

## - ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZE-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@dalloz.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Etranger : 1109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLI-PRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2024

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

## SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Didier Guével

305

Pour un délit d'atteinte au vivant

## ACTUALITÉS

308

## DROIT DES AFFAIRES

## Banque-Crédit-Garantie

Virement bancaire (ordre): obligation de vérification du banquier, *Com.* 14 févr. 2024

Cession de créance (preuve): nécessaire production du bordereau, *Com.* 14 févr. 2024

## Société et marché financier

Expert-comptable (devoir de conseil): mission de tenue de la comptabilité, *Com.* 14 févr. 2024

Abus de marché (agence de presse): diffusion d'information fautive ou trompeuse, *Com.* 14 févr. 2024

Bail rural (apport en société): clause d'accord du bailleur, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 8 févr. 2024

311

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

## Droit européen

Abattage rituel (Belgique): liberté de religion et interdiction de discrimination, *CEDH* 13 févr. 2024

312

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication  
Pluralisme de l'information (télévision): respect des obligations de CNews, *CE* 13 févr. 2024

## Procédure pénale

Perquisition (respect de la vie privée): saisie d'une correspondance postale, *Crim.* 13 févr. 2024

Commission rogatoire (internationale): respect des droits de la défense, *Crim.* 13 févr. 2024

309

## DROIT CIVIL

## Contrat-Responsabilité-Assurance

Cession de créances (en bloc): exercice du droit de retrait litigieux, *Com.* 14 févr. 2024

## Famille-Personne-Succession

Assistance éducative (milieu ouvert): placement éducatif à domicile, *Civ.* 1<sup>er</sup>, avis, 14 févr. 2024

Succession (rapport des libéralités): constitutionnalité du régime, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 14 févr. 2024

311

## DROIT IMMOBILIER

## Bail

Bail d'habitation (assignation): constat de la réquisition, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 8 févr. 2024

313

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

## Droit du travail

Contentieux prud'homal (preuve): admission d'un procédé déloyal, *Soc.* 14 févr. 2024

Siege social : Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La defense Cedex  
RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550  
Filiale du groupe Lefebvre-Sarut  
La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

Recueil Dalloz - 22 février 2024 - n° 7

Couverture | Sommaire : p.1 p.2

22 février 2024 - n° 7 / 8028\*



## IN MEMORIAM

314

Robert Badinter (1928-2024)  
par Thomas Clay



## POINT DE VUE

319

La jurisprudence Czabaj du Conseil d'État sur le délai  
raisonnable de recours contentieux validée par la CEDH  
par Elisabeth Landros-Foumalès



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

321

Dix ans de contrôle de proportionnalité in concreto  
à la Cour de cassation  
par Antoine Gouézel et Géraud Mégret

### PANORAMA

331

Droit du sport  
janvier 2023 – décembre 2023  
par le Centre de droit et d'économie du sport  
(OMIJ-CDES) et Université de Limoges

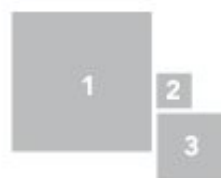
### NOTES

342

Interdépendance contractuelle, mode d'emploi,  
note sous Com. 10 janv. 2024  
par Gaël Chantepie

347

Arrêt Superleague vs FIFA et UEFA. Ou quand il est  
compliqué d'être, à la fois, régulateur et concurrent,  
note sous CJUE 21 déc. 2023  
par Frédéric Buy



## ENTRETIEN

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et IOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

**Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**



## À LA UNE

**Consommation -**

Confirmation d'un contrat nul par un consommateur : revirement de jurisprudence

18

**Sociétés -** L'héritier d'un associé de SARL peut renoncer à sa demande d'agrément à tout moment

4

**Contrats -** Garantie des vices cachés : l'entreprise qui revend son matériel usagé n'est pas vendeur professionnel

11

**Compliance -** La perquisition des locaux d'une société validée malgré l'absence de son représentant légal

21

## QUESTION PRATIQUE

### INTERDICTION DES DROITS EXCLUSIFS D'IMPORTATION DANS LES DROM-COM

Une interdiction contestable, analysent Louis et Joseph Vogel

24


[www.efl.fr](http://www.efl.fr)

## Lefebvre Dalloz

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE



## Sociétés

- 4 - Demande d'agrément de l'héritier d'un associé de SARL
- 4 - Honoraires de l'administrateur provisoire
- 5 - Evaluation du prix de cession de parts sociales par un expert
- 6 - Solidarité dans le cadre de la cession de contrôle d'une société
- 7 - Remboursement par un gérant associé d'EURL de sa rémunération
- 7 - Action en paiement de dividendes
- 8 - Fusion simplifiée

## Bourse

- 10 - Conditions des OPA simplifiées

## Entreprise en difficulté

- 10 - Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif

## Contrats

- 11 - Garantie des vices cachés : notion de vendeur professionnel
- 12 - Action en enrichissement injustifié
- 12 - Disproportion d'une clause de non-réaffiliation
- 13 - Résolution d'un contrat par voie de notification
- 14 - Action en garantie des vices cachés
- 14 - Qualité de mandataire apparent

## Finances de l'entreprise

- 15 - Action en responsabilité en cas d'investissement locatif déceptif

## Biens de l'entreprise

- 16 - Appréciation du caractère distinctif d'une marque
- 17 - Acceptation tacite d'un loyer commercial révisé

## Consommation

- 18 - Confirmation d'un contrat nul par un consommateur
- 19 - Sanction du défaut d'information du consommateur
- 20 - Clauses abusives et coût excessif du crédit à la consommation

## Compliance

- 21 - Perquisition des locaux d'une société en l'absence de son représentant légal
- 22 - Cyberattaque : obligations du responsable d'un traitement

## Et aussi...

- 23 - Condition d'accès au statut d'entrepreneur individuel pour les étrangers

## Veilles

- 29 - Veille législative
- 30 - Veille fiscale et sociale



## QUESTION PRATIQUE



**24**

**INTERDICTION DES DROITS EXCLUSIFS  
D'IMPORTATION DANS LES DROM-COM :  
QUELS RISQUES ?  
QUELLES SOLUTIONS ?**

REVUE LAMY

# Droit des Affaires

## Les perspectives européennes en matière de devoir de vigilance

*Entretien avec Anne STEVIGNON et Maylis SOUQUE*

- **Loi de finances pour 2024 : petit tour d'horizon des principales nouveautés concernant les entreprises**  
*Ségolène KNEIPP*
- **L'enrichissement injustifié au service de la réparation des atteintes aux droits humains causées par l'entreprise mondialisée : perspectives d'Outre-Manche**  
*Marie de PINIEUX*
- **Le risque d'extension illégitime de la force probante des audits en matière de respect des droits humains**  
*Laura BOURGEOIS*
- **Société en formation et reprise des actes : un heureux revirement écartant un excès de formalisme**  
*Sandrine TISSEYRE*
- **Actualité en matière de clause nulle ou réputée non écrite d'un bail commercial et concernant l'application dans le temps de la réforme « Pinel »**  
*Martin BINDER, Gaëtan DEFER*

**200** | MENSUEL  
FÉVRIER 2024



## Conseil scientifique

### Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME :

Maître de conférences HDR Université Toulouse Capitole, chargée de mission développement durable

### Jean-Michel de CARMO SILVA :

Professeur de droit, Grenoble École de Management

### Emmanuel DAOUD :

Avocat associé, Cabinet VIGO

### Jack DEMAISON :

Avocat associé, SIMON Associés

### Laurence Caroline HENRY :

Professeur - Avocat général en service extraordinaire à la chambre commerciale de la Cour de cassation

### Arnaud LECOURT :

Maître de conférences, Université de Pau et des pays de l'Adour

### Jacques MESTRE :

Professeur agrégé des Facultés de droit

### Cyril NOURISSAT :

Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Jean Moulin - Lyon 3

**Éditeur :** Lamy Liaisons, SAS ayant son siège social 7, rue Emmy Noether - 93400 Saint-Ouen

**Représentant légal :** Guillaume Deroubaix

**Associé unique :** Karnov HoldCo France

**Directeur de la publication :** Guillaume Deroubaix

**Directrice des rédactions :** Sylvie Duras

**Rédactrice en chef :** Anouk Jaunasse

**Ont collaboré à ce numéro :**

Jérémy Berlemont, Lionel Costes, Victoria Mauriès, Rolanda Ondo, Héroïse Planckaert et Brintha Selvachandran

**Dépôt légal :** à parution

**Prix au numéro :** 65,34 € TTC

**N°ISSN (version en ligne) :** 2109-9367

**N°ISSN (version imprimée) :** 1279-8401

**Périodicité :** mensuel

**N°CPPAP :** 0125 T 87146

**Crédit photos :** Getty Images

**Imprimeur :** Dupliprint

733 rue Saint-Léonard - 53147 Mayenne

**Origine du papier :** Pologne

**Taux de fibres recyclées :** 0%

**Certification :** PEFC

**Eutrophisation :** Ptot 0.02 kg/tonne

**Pour contacter le service client :**

**N°Cristal 09 69 39 58 58**  
APPEL NON SURTAXÉ

**Courriel :** [contact@lamyliaisons.fr](mailto:contact@lamyliaisons.fr)

**Internet :** [www.liaisons-sociales.fr](http://www.liaisons-sociales.fr)

[www.lamyline.fr](http://www.lamyline.fr) - [www.lamy-liaisons.fr](http://www.lamy-liaisons.fr)



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle par quelque procédé que ce soit, du contenu issu de la présente publication, effectuée sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon.

Cette revue peut être référencée de la manière suivante : RLDA 2024/200, n° 7880 (année/n° de la revue, n° du commentaire).

# Sommaire

## FOCUS ..... P. 4

- Ensemble contractuel incluant une location financière : la Cour de cassation confirme sa position sur les clauses de divisibilité sous l'empire du droit nouveau

*Héroïse PLANCKAERT*

## LES ESSENTIELS DU MOIS ..... P. 6

## ÉCLAIRAGE ..... P. 16

- Loi de finances pour 2024 : petit tour d'horizon des principales nouveautés concernant les entreprises

*Ségolène KLEIPP*

## ENTRETIEN ..... P. 24

- Les perspectives européennes en matière de devoir de vigilance

*Anne STEVIGNON et Maylis SOUQUE*

## PERSPECTIVES ..... P. 30

- L'enrichissement injustifié au service de la réparation des atteintes aux droits humains causées par l'entreprise mondialisée : perspectives d'Outre-Manche P. 30

*Marie de PINIEUX*

- Le risque d'extension illégitime de la force probante des audits en matière de respect des droits humains P. 34

*Laura BOURGEOIS*

## JURISPRUDENCE COMMENTÉE ..... P. 41

- Société en formation et reprise des actes : un heureux revirement écartant un excès de formalisme P. 41

*Sandrine TISSEYRE*

- Actualité en matière de clause nulle ou réputée non écrite d'un bail commercial et concernant l'application dans le temps de la réforme « Pinel » P. 31

*Martin BINDER, Gaëtan DEFER*

# Actualité des procédures collectives, n° 4 du 16 février 2024

---

## Sommaire du numéro

### Repère

FIDUCIE

**Application stricte du contrat de fiducie : refus de caractérisation d'une convention de mise à disposition tacite**

N° 40 - Par Sabrina LE NORMAND-CAILLÈRE

[Consulter le PDF](#)

### Alertes

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

**Cessation d'activité de l'entrepreneur individuel emportant réunion de ses patrimoines : exemple de caractérisation**

N° 41

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

**Cessation d'activité de l'entrepreneur individuel emportant réunion de ses patrimoines : exemple de rejet**

N° 42

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | EXTENSION DE PROCÉDURE

**Confusion des patrimoines de l'entrepreneur individuel**

N° 43 - Par Karl LAFAURIE

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ADMISSION DES CRÉANCES

**La décision d'admission d'une créance au passif du débiteur principal interdit à la caution d'invoquer les exceptions inhérentes à la dette**

N° 44

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ARRÊT DU COURS DES INTÉRÊTS

**Application de l'arrêt du cours des intérêts aux compagnies d'assurance en difficulté**

N° 45

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | FIDUCIE

## **Possibilité pour le fiduciaire de réaliser les biens affectés en fiducie en cas de redressement judiciaire du constituant**

N° 46

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

## **Indemnité de congés payés et garantie de l'AGS en cas de transfert**

N° 47 - Par Marie-Noëlle ROUSPIDE-KATCHADOURIAN

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | DESSAISSEMENT

## **Un débiteur dessaisi peut agir seul en responsabilité contre son avocat, dès lors qu'il demande la réparation d'un préjudice moral**

N° 48

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RÉALISATION DE L'ACTIF

## **La mention d'une ordonnance autorisant une vente de gré à gré indiquant la convocation du dirigeant ne suffit pas**

N° 49

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | LIQUIDATION JUDICIAIRE

## **Le créancier auquel l'insaisissabilité de la résidence principale est inopposable reste soumis à la non-reprise des poursuites**

N° 50 - Par Karl LAFAURIE

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | ASSOCIÉS

## **L'ouverture d'une liquidation judiciaire à l'égard de la société civile constitue un événement nouveau**

N° 51

[Consulter le PDF](#)

# La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 7 du 19 février 2024

---

## Sommaire du numéro

### La Semaine du droit

HOMMAGE

#### Extinction d'une conscience

N° 215 - Par Wanda MASTOR

[Consulter le PDF](#)

L'ENTRETIEN | PEINE DE MORT

#### « Les nouvelles générations connaîtront l'abolition universelle »

N° 216

[Consulter le PDF](#)

L'ENTRETIEN | IN MEMORIAM

#### Robert Badinter

N° 217 - Par Jean-Marc SAUVÉ

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | PROCÉDURE CIVILE

#### Application des délais de distance à l'assignation devant le premier président à fin d'obtenir l'autorisation d'appeler à l'encontre d'une décision de sursis à statuer

N° 218 - Par Didier CHOLET

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | RESPONSABILITÉ MÉDICALE

#### Domage causé par un robot chirurgical : le défaut de traçabilité des données de l'intervention est-il fautif ?

N° 219 - Par Paul VÉRON

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | JOURNAL OFFICIEL

#### Journal officiel du 8 au 14 février 2024

N° 220

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

#### Arrêts P de la Cour de cassation du 29 janvier au 4 février 2024

N° 221

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | APPEL

## [La sanction de l'irrespect de l'article 930-3 du Code de procédure civile : une simple nullité pour vice de forme !](#)

N° 222 - Par Nicolas GERBAY

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉS

## [Droit à rémunération de l'administrateur provisoire et procédure civile : un déséquilibre des forces ?](#)

N° 223 - Par Gaëlle DEHARO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COUR DE CASSATION

## [Arrêts P de la Cour de cassation du 29 janvier au 4 février 2024](#)

N° 224

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

## [Annulation de contrats de vente de panneaux photovoltaïques : carton plein pour les consommateurs](#)

N° 225 - Par Marie LEVENEUR-AZÉMAR

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONTRATS ET OBLIGATIONS

## [Charge de la preuve de la gravité du comportement justifiant la rupture unilatérale](#)

N° 226 - Par Yasmina IDANI

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

## [Requalification d'un CDI intérimaire en CDI à l'égard de l'entreprise utilisatrice](#)

N° 227

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

## [Journal officiel du 8 au 14 février 2024](#)

N° 228

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

## [Arrêts P de la Cour de cassation du 29 janvier au 4 février 2024](#)

N° 229

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | URBANISME

## [L'évaluation environnementale et la mise en compatibilité du PLU, une double casquette](#)

N° 230 - Par Lucienne ERSTEIN

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

## [Journal officiel du 8 au 14 février 2024](#)

N° 231

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | COUR DE CASSATION

## [Arrêts A du Conseil d'État et P de la Cour de cassation du 29 janvier au 4 février 2024](#)

N° 232

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | ACCÈS AUX ORIGINES

## [Pas d'avancée pour la personne née sous X](#)

N° 233 - Par Frédéric SUDRE

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | LIBERTÉ DE CIRCULATION

### [L'encerclement policier, une technique insuffisamment encadrée](#)

N° 234 - Par Laure MILANO

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | TRANSPORTS AÉRIENS

### [Les droits des passagers aériens connaissent eux aussi des limites](#)

N° 235 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

### [En dépit de son intérêt pour de futures enquêtes pénales, la conservation des données des individus condamnés pénalement doit être limitée](#)

N° 236 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | CONCURRENCE

### [Définition du marché dans les affaires de concurrence : la Commission européenne adopte une communication révisée](#)

N° 237

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PARQUET EUROPÉEN

### [Le contrôle juridictionnel distributif des mesures d'enquêtes transfrontières mises en oeuvre par les procureurs européens délégués](#)

N° 238 - Par Hélène CHRISTODOULOU

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | TRAVAIL

### [Convictions religieuses et prosélytisme dans l'entreprise](#)

N° 239 - Par Yonka GASSER

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | PROCÉDURE CIVILE

### [Incompétence du conseiller de la mise en état pour statuer sur l'ensemble des fins de non-recevoir soulevées](#)

N° 240

[Consulter le PDF](#)

## [La Semaine de la doctrine](#)



L'ÉTUDE | PROCÉDURE PÉNALE

### [Les paradoxes de la loi du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice : au programme, désorientation](#)

N° 241 - Par Nicolas JEANNE

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | MÉDIATION

### [Regards croisés sur la médiation au Kazakhstan et en France](#)

N° 242 - Par Anne-Charlotte GROS

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | COLLOQUE

### [Colloque international pluridisciplinaire sur les défis de la traduction juridique dans](#)

## [l'Union Européenne à l'ère de l'IA](#)

N° 243 - Par Laure CLÉMENT-WILZ et Agata DE LAFORCADE

[Consulter le PDF](#)

## [La Semaine du praticien](#)



ÉTUDE | SANTÉ PUBLIQUE

## [Quel contrôle par la Cour de cassation de l'atteinte aux droits en matière de soins psychiatriques sans consentement ?](#)

N° 244 - Par Mathias COUTURIER et Marc GRIMBERT

[Consulter le PDF](#)

# La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 7 du 15 février 2024

---

## Sommaire du numéro

### Échos de la pratique

#### CONCURRENCE

### 3 QUESTIONS - Vers une plus grande attractivité des procédures de clémence ?

N° 162 - Par Anne WACHSMANN et Matthieu BLAYNEY

[Consulter le PDF](#)

#### DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

### Saisie et confiscation des biens criminels : bilan 2023 de l'Agrasc

N° 163

[Consulter le PDF](#)

#### BIBLIOGRAPHIE

### Code de la commande publique 2024

N° 164

[Consulter le PDF](#)

#### BIBLIOGRAPHIE

### Le droit des mobilités

N° 165

[Consulter le PDF](#)

#### DONNÉES CHIFFRÉES

### Fort recul des offres publiques d'acquisition en 2023

N° 166

[Consulter le PDF](#)

### Actualités

#### AFFAIRES | ACTION DE GROUPE

### Régime juridique des actions de groupe : les sénateurs modifient la proposition de loi précédemment votée par les députés

N° 167

[Consulter le PDF](#)

#### AFFAIRES | ASSURANCE

### Assurance responsabilité : absence de subordination de l'action en garantie à la mise en cause de l'assuré



N° 168

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ASSURANCE

**Le FGAO n'est pas tenu de payer plus que ce qui a été irrévocablement mis à la charge du responsable de l'accident**

N° 169

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ASSURANCE

**Accident de la circulation survenu à l'étranger : application de la règle de double notification à l'assureur refusant d'indemniser**

N° 170

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AVOCAT

**Le CNB renouvelle son opposition ferme au legal privilege**

N° 171

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AVOCAT

**MARD : une circulaire détaille les modalités de rétribution des avocats et des médiateurs intervenant au titre de l'aide juridictionnelle**

N° 172

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

**Application du reporting de durabilité CSRD : tout ce que les grandes entreprises cotées doivent savoir**

N° 173

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

**Le Conseil et le Parlement dégagent un accord sur un encadrement plus strict des notations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)**

N° 174

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

**Garantie financière professionnelle : date de naissance de la créance du garant**

N° 175

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

**Liquidation judiciaire d'une entreprise d'assurance : l'arrêt du cours des intérêts s'applique aux intérêts légaux doublés à titre de sanction**

N° 176

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

**L'AMF invite les prestataires de services d'investissement à renforcer leur dispositif de traitement des réclamations des clients**

N° 177

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROFESSION

**Compatibilité d'exercice par un juge d'un tribunal de commerce de la profession de conseil en gestion d'entreprise dans le ressort de ce tribunal**

N° 178

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

« [Droit à la réparation](#) » des consommateurs : accord en trilogue

N° 179

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | RESPONSABILITÉ CIVILE

[Point de départ du délai de prescription de l'action en responsabilité dans un investissement immobilier locatif](#)

N° 180

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

[Droit à congé payé d'un salarié en arrêt maladie : le Conseil constitutionnel valide les dispositions du Code du travail](#)

N° 181

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

[Requalification d'un CDI intérimaire en CDI à l'égard de l'entreprise utilisatrice](#)

N° 182

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | DURÉE DU TRAVAIL

[Droit de l'employeur à présenter des preuves du temps de travail en l'absence d'un système formel de mesure](#)

N° 183

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | DURÉE DU TRAVAIL

[Absence de requalification du contrat de travail à temps partiel en contrat à temps complet en cas de dépassement ponctuel non substantiel de la durée de travail](#)

N° 184

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROCÉDURE CIVILE

[Obligation de justification d'un mandat de représentation pour les défenseurs syndicaux devant les juridictions prud'homales](#)

N° 185

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | DOUANE

[Taux minoré de TIRUERT : application du suivi des gazoles et essences utilisés pour les besoins de la pêche lorsque le distributeur est distinct du fournisseur de carburant](#)

N° 186

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | DOUANE

[Mise à jour des modalités de contrôle à l'exportation, à l'importation et au transfert de biens et technologies à double usage](#)

N° 187

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

[Contrôle fiscal : précisions administratives sur les sanctions relatives au non-respect des obligations mises à la charge des opérateurs de plateforme](#)

N° 188

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | RÉGIME PARTICULIER

## [Taux des abattements des bases d'impositions directes locales dont bénéficie La Poste pour 2023](#)

N° 189

[Consulter le PDF](#)

### Études et commentaires



AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

## [Les conséquences du désistement d'action sur l'effet interruptif de prescription attaché à la déclaration de créance](#)

N° 1048 - Par Mathias HOUSSIN

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | LIQUIDATION JUDICIAIRE

## [Les effets limités de la non-reprise des poursuites à l'égard des créanciers ayant un droit sur un bien hors procédure : une illustration du dédoublement du droit de créance en cas d'atteinte à l'unité du patrimoine](#)

N° 1049 - Par Karl LAFAURIE

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT DES AFFAIRES

## [Les autorités administratives indépendantes et les sources du droit des affaires : l'exemple de l'Autorité de la concurrence](#)

N° 1050 - Par Catherine PRIETO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ÉNERGIE

## [Droit de l'énergie](#)

N° 1051 - Par Arnaud LE GALL

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | TRANSPORT

## [Saisie conservatoire de navires : le droit international n'évince pas \(nécessairement\) le droit interne](#)

N° 1052 - Par Roberto THIANCOURT

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BAIL COMMERCIAL

## [Être ou ne pas être une offre de renouvellement du bail commercial, telle est la question binaire posée aux juges](#)

N° 1053 - Par Marie BLONDEL

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RÉMUNÉRATION

## [Calcul de l'indemnité de rupture du contrat de travail du salarié bénéficiaire de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions](#)

N° 1054 - Par Pierre LALAND et Cécile DEUBEL

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | CONTRÔLE FISCAL

## [Abus de droit fiscal et voie alternative non abusive](#)

N° 1055 - Par Anne-Gaël HAMONIC-GAUX

[Consulter le PDF](#)

## DOCTRINE

Notre arsenal juridique est-il suffisant pour faire face aux enjeux de l'IA ?

David Méheut

Chronique d'une constitutionnalisation attendue : l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse au sommet de la hiérarchie des normes

Florence Chaltiel

## JURISPRUDENCE

Les conditions de reprise d'un acte passé au nom ou pour le compte d'une société en formation : un important revirement jurisprudentiel  
(Cass. com., 29 nov. 2023, n<sup>os</sup> 22-12865, 22-21623 et 22-18295)

Deen Gibirila

Installations photovoltaïques : une Cour de cassation consumériste ?  
(Cass. 1<sup>re</sup> civ., 24 janv. 2024, n<sup>o</sup> 22-16115, FS-B)

Pierre Weinstadt

## PRATIQUE

Vol retardé ou annulé à cause d'une grève : puis-je me faire rembourser ?

Nathalie Younan et Max Pabille

### DOCTRINE

- LPA202w2 Notre arsenal juridique est-il suffisant pour faire face aux enjeux de l'IA ?** PAGE 5
- David Méheut**  
*Dans un monde dans lequel le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) est déjà une réalité tangible, se pose la question de l'adaptation de notre arsenal juridique pour faire face aux enjeux créés par ces nouvelles technologies. Formulée en termes aussi généraux, la réponse ne peut vraisemblablement être que négative. Pour autant, qu'en est-il du droit de la responsabilité civile ?*
- LPA202u3 Que retenir de la loi de finances pour 2024 ?** PAGE 8
- Jean-Claude Zarka**  
*Dans sa décision n° 2023-862 du 28 décembre 2023, le Conseil constitutionnel a confirmé l'entrée en vigueur des principales dispositions du budget 2024. Le texte budgétaire vise à préserver le pouvoir d'achat des Français avec, en particulier, l'indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu. Il prévoit également la création d'un crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie verte et comporte plusieurs dispositions visant à lutter contre la fraude fiscale.*
- LPA202u8 Quoi de neuf sur le registre unique des sûretés mobilières ?** PAGE 14
- Yves Broussolle**  
*Le décret précise certaines modalités pratiques de l'utilisation du registre unique des sûretés mobilières relatives aux prestations réalisées par les greffiers des tribunaux de commerce et les greffiers des tribunaux judiciaires.*
- LPA202u9 Chronique d'une constitutionnalisation attendue : l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse au sommet de la hiérarchie des normes** PAGE 16
- Florence Chaltiel**  
*Le conseil des ministres du 13 décembre 2023 a examiné le projet de loi constitutionnelle visant à l'inscription de l'interruption de grossesse dans la Constitution française. Le parcours institutionnel est semé d'embûches, dans un contexte politique marqué par une absence de majorité absolue du gouvernement à l'Assemblée nationale. Cependant, à l'heure où de grandes puissances démocratiques connaissent des incertitudes sur ce droit des femmes, l'inscription d'une nouvelle liberté constitutionnelle est de nature à fédérer au-delà de la majorité présidentielle.*
- LPA202v4 Le nouveau code de déontologie des notaires est paru** PAGE 23
- Patrice Battistini**  
*Le décret n° 2023-1297 du 28 décembre 2023 relatif au code de déontologie des notaires entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024.*
- LPA202v7 Juge administratif et projections cinématographiques : un contrôle insolite sur une filmographie insolite ?** PAGE 29
- Jean de Saint Sernin**  
*En matière cinématographique, le juge administratif exerce un contrôle d'une grande vigilance lors de l'exercice des pouvoirs de police spéciale par l'autorité administrative. D'une forte étendue, ce contrôle se manifeste tout particulièrement vis-à-vis du scénario et des scènes projetées.*
- LPA202w1 Produits cosmétiques et fausses allégations** PAGE 34
- Isabelle Boismery**  
*Les allégations vantant des produits cosmétiques « sans » substances controversées, élaborés sans avoir été testés sur les animaux ou encore contenant des produits naturels tels que l'aloë vera, l'acide hyaluronique ou autres ingrédients en vogue pullulent. Pourtant ces allégations ne sont pas toujours licites et conduisent souvent à tromper le consommateur tout en dénigrant les concurrents. L'étude permet de revenir sur ces mentions si courantes en pratique et sur les problématiques juridiques qu'elles engendrent.*

**LPA202w0** **Les droits des parents d'intention sous l'œil du cyclone : une nécessaire réforme à l'échelle mondiale ?**

PAGE 40

**Bruno Ancel**

*Malgré les avancées législatives ainsi qu'une jurisprudence relativement protectrice de la Cour européenne des droits de l'Homme, les souhaits des parents d'intention se heurtent aux traditions familiales et aux normes juridiques établies et socialement prescrites. L'enregistrement à l'état civil des enfants nés à l'étranger d'une maternité de substitution fait toujours l'objet de vives controverses. Faut-il faire prévaloir les volontés individuelles sur le substrat corporel de la filiation ? La question demeure. Les dysfonctionnements actuels dans certains pays soulignent la nécessité d'une réforme internationale.*

## JURISPRUDENCE

**LPA202u4** **L'obscur clarté des conditions de contractualisation des usages professionnels**

PAGE 46

**Pierre Lequet**

Cass. com., 4 oct. 2023, n° 22-15685

*L'arrêt définit on ne peut plus clairement les deux modes d'intégration des usages dans le contenu du contrat : « Il résulte de l'article 1194 du Code civil que les usages élaborés par une profession ont vocation à régir, sauf convention contraire, non seulement les relations entre ses membres, mais aussi celles de ces derniers avec des personnes étrangères à cette profession dès lors qu'il est établi que celles-ci, en ayant eu connaissance, les ont acceptés. » Toutefois, la question de la nature juridique des usages demeure posée, ce qui n'est pas sans conséquences sur le contrôle opéré par la Cour de cassation.*

**LPA202u6** **Nullité et participation aux décisions collectives : à la recherche d'un juste milieu**

PAGE 53

**Simon Farges**

Cass. com., 11 oct. 2023, n° 21-24646

*Par un arrêt du 11 octobre dernier, les hauts magistrats réaffirment que la participation d'une personne aux décisions collectives d'une société à responsabilité limitée, alors qu'elle est dépourvue de la qualité d'associé à la suite de l'annulation d'une cession de parts sociales, constitue une cause de nullité des assemblées générales au cours desquelles ces décisions ont été prises, sous réserve que l'irrégularité soit de nature à influencer sur le résultat du processus de décision. Si la cause de nullité est réaffirmée par cet arrêt, la mise en œuvre de la nullité est restrictivement conçue, ce qui constitue une innovation pour l'application de l'article 1844 du Code civil.*

**LPA202u7** **Le secours judiciaire des testaments non datés, ou l'alliance infaillible entre reconstitution et indifférence**

PAGE 58

**Hien Letellier**

Cass. 1<sup>re</sup> civ., 22 nov. 2023, n° 21-17524

*Par un arrêt en date du 22 novembre 2023, la Cour de cassation poursuit son allègement du formalisme des actes testamentaires, et particulièrement sur l'exigence de date. Dans la continuité de sa jurisprudence antérieure, elle rappelle que, en dépit de son absence de date, un testament non daté échappe à la nullité dès lors que les éléments intrinsèques à l'acte, éventuellement corroborés par des éléments extrinsèques, établissent qu'il a été rédigé au cours d'une période déterminée, sauf à démontrer une incapacité de tester du testateur ou l'existence de dispositions testamentaires révocatoires ou incompatibles. Surtout, en contradiction avec certaines positions adoptées par le passé, elle estime qu'une date pré-imprimée sur le support portant testament est un élément intrinsèque à celui-ci.*

**LPA202v0 Mécanisme de report d'imposition bénéficiant à une soulte et abus de droit**

PAGE 63

**Sophie Jouniaux**

CE, 29 sept. 2023, n° 471003

*Le Conseil d'État, dans un arrêt du 29 septembre 2023, apporte des précisions relatives au report d'imposition des plus-values mobilières de l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, dans sa version antérieure à 2017, s'agissant du bénéfice du report à une soulte inscrite au crédit d'un compte courant d'associé.*

**LPA202v1 Insanité d'esprit et période suspecte : prescription de l'action en nullité de l'héritier et responsabilité du notaire**

PAGE 65

**David Noguéro**

Cass. 1<sup>re</sup> civ., 13 déc. 2023, n° 18-25557

*L'action en nullité d'un acte à titre onéreux pour insanité intentée par un héritier sur le fondement de l'article 489-1 (ancien) du Code civil est celle qui existait dans le patrimoine du défunt sur le fondement de l'article 489 (ancien) et doit être soumise à la même prescription quinquennale. Selon l'article 2252 (ancien) du Code civil, la prescription extinctive ne court pas contre les majeurs en tutelle. Aussi, n'est pas prescrite l'action de l'héritier, ès qualités d'ayant droit, car la prescription ne court pas à compter du jugement de tutelle de son auteur mais à partir de son décès, peu important l'action qu'il aurait pu exercer durant la mesure de protection en sa qualité de représentant légal. Le juge ne répond pas aux conclusions s'il omet d'examiner l'action en nullité sur le fondement invoqué de l'article 503 du Code civil, distinct de l'insanité d'esprit et des vices du consentement. Le juge doit examiner les pièces produites par les parties afin de déterminer si le notaire dont la responsabilité civile est recherchée pouvait ou non déceler la faiblesse psychique du client lorsqu'il a instrumenté pour les actes faisant l'objet d'une action en nullité.*

**LPA202v3 Une entreprise peut-elle interdire à ses distributeurs agréés de vendre ses produits en ligne ? Le cas des montres Rolex**

PAGE 76

**Pierre Arhel**

Aut. conc., déc., 19 déc. 2023, n° 23-D-13

*Une entreprise peut-elle interdire à ses distributeurs agréés de vendre ses produits en ligne en justifiant de protéger l'image de prestige de sa marque, de lutter contre la contrefaçon et d'améliorer la distribution de ses produits ? Dans l'affaire Rolex, l'Autorité de la concurrence rappelle que les interdictions générales ne sont pas justifiées, ni proportionnées à la poursuite d'un objectif légitime, et que des alternatives moins restrictives doivent être envisagées. Le groupe Rolex se voit donc condamné à une forte amende pour s'être opposé à la vente en ligne de ses montres. En revanche, les conditions d'une interdiction de la pratique de prix minimum imposé, qui lui était reprochée, ne sont pas réunies.*

**LPA202v8 Le juge administratif et les nominations faites au CSM par un président d'assemblée parlementaire : extension du contrôle juridictionnel, restriction de l'autonomie parlementaire**

PAGE 79

**Jean-Pierre Camby**

CE, 11 oct. 2023, n° 472669

*Le Conseil d'État se reconnaît compétent depuis 1953 pour apprécier les conditions de désignation des membres du Conseil supérieur de la magistrature, malgré le rôle de cette institution pour garantir l'indépendance de la magistrature. Par un arrêt du 11 octobre 2023, il franchit cependant un pas supplémentaire en étendant cette compétence aux nominations faites par un président d'assemblée parlementaire. La catégorie des actes parlementaires injusticiables, justifiée par l'auteur et la nature de l'acte, en référence à la séparation des pouvoirs, se réduit ainsi, sans que l'on sache si cette restriction vaudra, à l'avenir, pour d'autres nominations.*

**LPA202v6** **Les conditions de reprise d'un acte passé au nom ou pour le compte d'une société en formation : un important revirement jurisprudentiel**

PAGE 83

**Deen Gibirila**

Cass. com., 29 nov. 2023, n° 22-12865 – Cass. com., 29 nov. 2023, n° 22-21623 – Cass. com., 29 nov. 2023, n° 22-18295

*Il résulte des articles L. 210-6 et R. 210-6 du Code de commerce que les sociétés commerciales jouissent de la personnalité morale à dater de leur immatriculation au registre du commerce et des sociétés.*

*Les personnes qui ont agi au nom ou pour le compte d'une société en formation avant qu'elle ait acquis la jouissance de la personnalité morale sont solidairement et indéfiniment responsables des actes ainsi accomplis, à moins que la société, après avoir été régulièrement constituée et immatriculée, ne reprenne les engagements souscrits, lesquels sont alors réputés avoir été souscrits dès l'origine par la société.*

*En présence d'un acte dans lequel il n'est pas expressément mentionné qu'il a été souscrit au nom ou pour le compte de la société en formation, il appartient au juge d'apprécier souverainement, par un examen de l'ensemble des circonstances, tant intrinsèques à cet acte qu'extrinsèques, si la commune intention des parties n'était pas qu'il soit conclu au nom ou pour le compte de la société et que cette société puisse ensuite, après avoir acquis la personnalité juridique, décider de reprendre les engagements souscrits.*

**LPA202v2** **Installations photovoltaïques : une Cour de cassation consumériste ?**

PAGE 88

**Pierre Weinstadt**

Cass. 1<sup>re</sup> civ., 24 janv. 2024, n° 22-16115, FS–B

*Dans un important revirement de jurisprudence, la Cour de cassation juge désormais que la reproduction même lisible des dispositions du Code de la consommation, prescrivant le formalisme applicable à un contrat conclu hors établissement, ne permet pas au consommateur d'avoir une connaissance effective du vice résultant de l'inobservation de ces dispositions et de caractériser la confirmation tacite du contrat, en l'absence de circonstances, qu'il appartient au juge de relever, permettant de justifier d'une telle connaissance et pouvant résulter, en particulier, de l'envoi par le professionnel d'une demande de confirmation, conformément aux dispositions de l'article 1183 du Code civil.*

## PRACTIQUE

**LPA202v2** **Vol retardé ou annulé à cause d'une grève : puis-je me faire rembourser ?**

PAGE 91

**Nathalie Younan et Max Pabille**

*En cas de vol retardé ou annulé avez-vous droit à une indemnisation ? Dans l'affirmative à quelles conditions ? Quelles sont les démarches à accomplir pour obtenir un remboursement ? Autant de questions auxquelles répondent aujourd'hui Nathalie Younan, avocat associé, et Max Pabille, avocat collaborateur, chez FTPA.*

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :  
redaction@lextenso.fr



## À la une

### Au-delà de la modélisation du jugement

étude par Thomas CASSUTO

La rupture engendrée par l'IA générative apparaît de nature à affecter en profondeur l'essence même de la justice. La notion de modélisation du jugement doit être à nouveau questionnée à l'aune notamment des enjeux de souveraineté de l'État et de responsabilité dans l'activité de l'autorité judiciaire.



© TechArtTrends\_AdobeStock

## Actualité

### Confidentialité des consultations juridiques : la proposition de loi adoptée au Sénat

focus

## Technique

### Diffamation, jugement de valeur, critique, dénigrement... quand notre opinion dépasse-t-elle les limites ?

par Laura BEN KEMOUN

## Jurisprudence

### Droit à la preuve c/ secret professionnel de l'avocat

note par Matthieu BOISSAVY  
sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 6 déc. 2023

### Prostitution et indemnisation du travail forcé

note par Patrice LE MAIGAT  
sous CEDH, 28 nov. 2023

## Gazette Spécialisée

### DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Claudine BERNFELD

Avocate au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés

• Frédéric BIBAL

Avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal

AVEC LA PARTICIPATION DE

Alice BARRELLIER, William BODILIS, Aurélie COVIAUX, Chloé DAVID, Aurélie DELHAYE, Marie-Claire GRAS, Benoît GUILLON, Cyril IRRMANN, Noémie KLEIN, Didier MARUANI, Olivier MERLIN, Lucile PRIOU-ALIBERT, Jean-Baptiste PRÉVOST, Daphné TAPINOS, Adam ZAOUÏ, Merwa ZEGHDANE et Dahbia ZEGOUT



## Gazette du Palais

### Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

### Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

### Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

### Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

### Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

### Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

### Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,

sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

GPL459r4 ■ Confidentialité des consultations juridiques : la proposition de loi adoptée au Sénat 3

GPL459p7 ■ Actions de groupe : les sénateurs ont sensiblement modifié le texte 5

GPL459p6 ■ La Nation rend hommage à Robert Badinter place Vendôme 6

## Technique

GPL459p8 ■ Diffamation, jugement de valeur, critique, dénigrement... quand notre opinion dépasse-t-elle les limites ?  
par Laura BEN KEMOUN 7

## Doctrine

GPL456v7 ■ Au-delà de la modélisation du jugement  
Le jugement à l'heure des modèles de langue de grande taille  
étude par Thomas CASSUTO 10

## Jurisprudence

GPL459l4 ■ Droit à la preuve c/ secret professionnel de l'avocat  
note par Matthieu BOISSAVY sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 6 déc. 2023 14

GPL459n0 ■ Prostitution et indemnisation du travail forcé  
Le corps, l'argent et la morale  
note par Patrice LE MAIGAT sous CEDH, 28 nov. 2023 19

GPL459h8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 22

GPL459f7 ■ Panoramas de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 27

GPL459h6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne  
des droits de l'Homme  
par Catherine BERLAUD 30

GPL459b5 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la consommation  
par Stéphane PIÉDELIEVRE <https://lext.so/GPL459b5>



## Aux marches du Palais

### Portrait

GPL459q5 ■ Cindy Boudevin, bâtonnière du barreau de Caen 31

## Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL 32

Sous la responsabilité scientifique de  
Claudine BERNFELD et Frédéric BIBAL